



ÉCOLE DE PÊCHE : ANIMATIONS 2012 (PAGE 3)

Piscator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

N°15
Janvier 2012
GRATUIT

Journal de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique | **Aveyron**

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Holderlin



© F. H. P. / A. P. / A. P.

CARTES DE PÊCHE 2012, AVEC INTERNET C'EST FACILE !

Expérimentée depuis 2010 dans plusieurs départements, la vente en ligne des cartes de pêche est étendue cette année à l'ensemble du territoire. L'apparition de ce système informatique au cœur même de la pêche associative doit en effet faciliter l'adhésion de nouveaux pêcheurs et alléger le travail des gestionnaires piscicoles. Pour l'année 2012, la fédération nationale a toutefois souhaité maintenir quelques temps encore le système de vente initial, avec la carte papier délivrée par les dépositaires. Retour sur les implications de cette réforme, suivie avec beaucoup d'intérêt par les AAPPMA aveyronnaises.

Acheter à partir d'un ordinateur sa carte de pêche quelque soient le lieu, l'heure et le jour de la semaine, les élus de la fédération nationale en rêvaient depuis longtemps. Pas comme d'un jouet, mais en tant qu'outil capable de s'adapter aux profonds changements de notre société, que l'informatique a en grande partie rendu possibles. Le véritable phénomène que connaît l'achat en ligne (*), mais plus encore les réseaux d'internautes pêcheurs, majoritairement jeunes, et donc amenés à assurer la relève de demain, nécessitent d'être pris en compte le plus tôt possible. Il est clair que dans l'esprit des responsables nationaux, à court, moyen ou long terme le système informatique aurait fini par s'imposer. A la fois aux pêcheurs mais également aux gestionnaires des AAPPMA.



DES OPÉRATIONS SIMPLIFIÉES ET SÉCURISÉES

Car il faut bien le dire, le système de vente de cartes qui est encore maintenu aujourd'hui, s'avère très lourd. La commande et le comptage des timbres faits auprès de la fédération, leur répartition chez les dépositaires, la récupération et la conservation du produit des ventes (souvent des sommes importantes), ne suffisent pas. Il faut parfois réapprovisionner en timbres certains dépositaires, et envoyer chaque trimestre, toujours au siège de la fédération, des chèques à l'ordre des fédérations départementales.

Enfin, un dernier déplacement à la Gascarie sera nécessaire pour clore les comptes annuels. Pas étonnant donc que ces multiples opérations aient fini par user l'enthousiasme de nombreux bénévoles. En particulier les trésoriers, que le nouveau système, à terme, soulagera. Et dont les pêcheurs devraient eux aussi apprécier la simplicité à l'occasion de leur démarche.

EN 2012, C'EST INTERNET : WWW.CARTEDEPECHE.FR

En effet, toute personne disposant à son domicile d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une carte bleue peut éditer en direct sa carte de pêche. Monsieur Jacques Dupont tapera www.cartedepeche.fr, et apparaîtra l'interface « grand public ». Il créera ensuite son compte utilisateur, en donnant son nom, prénom, adresse, domicile et date de naissance. Puis indiquera son adresse e-mail et son mot de passe. Enfin, lui sera demandé à quelle AAPPMA il souhaite adhérer. Question en apparence banale mais qui peut dans certains cas semer le doute. Exemple, lorsqu'on tape « commune de Brommat », sont proposées à l'écran les AAPPMA du Carladez, La Viadène et Sainte-Geneviève-sur-Argence. Le choix à ce moment là pourrait se faire en fonction des affinités entre personnes, des programmes d'action de l'association (entretien des cours d'eau, initiation des jeunes...), ou encore des rivières et lacs fréquentés, et du lieu de résidence. Reste ensuite à choisir sa carte de pêche, et à la régler par carte bleue avant l'impression. Concernant la photo, on peut utiliser la webcam ou encore, après impression, coller sa photo. Dans le premier cas, il est possible de rééditer 10 fois sa carte ; dans le second, 3 fois. En l'absence de photo, il faudra présenter une pièce d'identité. Cette opération est possible bien sûr chez les dépositaires équipés du système informatique, en sachant que le paiement pourra être effectué en liquide ou par chèque.

LES CRAINTES DES AAPPMA FACE À INTERNET

« Nos AAPPMA vont disparaître avec internet », nous disait la semaine passée un adhérent de l'AAPPMA de Laguiole. Pour répondre à ses inquiétudes que partagent d'autres pêcheurs, les dirigeants fédéraux ont réuni à plusieurs reprises l'ensemble des responsables des AAPPMA. Le 18 novembre dernier notamment, ils ont pu rencontrer Laurent Garmendia, directeur de la fédération de l'Ariège, qui depuis 2010 expérimente la vente en ligne (lire en page 2 l'entretien accordé par son président Jean-Paul Icre).



Pour le président Jean Couderc, « cette réforme est d'abord le fruit d'un vaste débat conduit de manière sereine au plan national et régional. Je suis persuadé que le nouveau système, dans notre département, va se mettre tranquillement en place, grâce au maintien du double système de vente. Ensuite comme nous l'a fait remarquer Laurent Garmendia, connaître avec précision, grâce au traitement informatique, le nombre de pêcheur, leur âge et leur provenance est indispensable pour mener des actions efficaces. Voilà un des bénéfices de la réforme qui a été bien compris, et dont la pêche associative avait besoin. » ■

(*) En 2010, les ventes sur internet ont progressé de 24 % pour atteindre 31 milliards d'euros contre 25 milliards en 2009. Sources : FEVAD (Fédération e-commerce et vente à distance).

» ÉDITO
AVEC JEAN COUDERC,
PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE



CHANGEMENT CLIMATIQUE : LA MULTIPLICATION DES PLANS D'EAU EST-ELLE LA BONNE SOLUTION ?

Chers amis lecteurs, vous savez peut-être qu'à partir de cette année, acheter votre carte de pêche avec internet est possible. Voici donc la grande réforme qu'ont décidée nos responsables nationaux. Une orientation me semble-t-il logique dans la mesure où elle ne fait que suivre l'évolution de la société. Dans tous les domaines sans exceptions, l'informatique est en effet présente. Disposer de cet outil de communication élargira naturellement le champ d'action de la pêche, en facilitant aussi le contact avec les jeunes, pêcheurs ou non, qui quotidiennement utilisent l'ordinateur. N'oublions pas qu'ils représentent la relève de demain. Actuellement, la fédération avec les AAPPMA accompagnent la réforme, qui à son rythme se met en place. Je tiens à préciser, pour être complet, que l'ancien système de vente est toujours en vigueur.

Puisqu'on parle de réforme, je rêve qu'un jour en matière de gestion de la ressource en eau, certains usagers de l'eau changent leurs discours et leurs pratiques. Je veux parler ici de responsables agricoles qui pour sécuriser les exploitations ont récemment annoncé la création de 600 plans d'eau. Sincèrement, la fédération ne s'oppose systématiquement à la création de plans d'eau. Il peut être une solution face au phénomène de sécheresse que les climatologues prévoient durable. N'empêche qu'un tel chiffre, 600, et pourquoi pas 1 000, d'ailleurs, me laisse perplexe. D'où ma première question : quels sont les critères retenus pour évaluer de tels besoins ? Deuxième question, comment annoncer, avant concertation, de telles mesures ?

Car dans un département de piémont, comme le nôtre, où les rigoles font les ruisseaux qui à leur tour font les rivières qui à leur tour font les fleuves, que se passe-t-il en période de sécheresse, avec 600 plans d'eau qui privent l'aval de ressources suffisantes ?

En attendant de traiter prochainement ce dossier, qui j'en suis persuadé intéresse fortement les aveyronnais, tous concernés par l'avenir de l'eau, je vous adresse au nom de tous les pêcheurs, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui commence.

La fédération évalue ses potentiels

PÊCHE ASSOCIATIVE
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Le 7 mai dernier, Arnaud Mahut présentait lors de l'assemblée générale de la pêche, « L'étude de développement stratégique » à l'échelle des bassins versants. Véritable radiographie de la pêche associative aveyronnaise, le document poursuit trois objectifs : identifier les actions en matière de protection des milieux aquatiques et d'haliéutisme. Définir des projets fédérateurs et déterminer les moyens nécessaires à leur réalisation. » lire en page 7

P2	P3	P4/5	P6	P8
• Cartes de pêche vendues en ligne : entretien avec Jean-Paul Icre	• Pêcher la truite au lancer léger • École de pêche : programme 2012	• Plans d'eau reclassés à Sainte-Geneviève • Frayères à Pont-de-Salars	• Challenge Henri-Hermet • "Street-fishing Tour" à Rodez	• Ouvertures et fermetures 2012 : les dates • L'AAPPMA de Najac-La Fouillade



FOTOLIA ©

SAISON 2012 (PAGE 7) / 250 000 TRUITES POUR LES PÊCHEURS

www.pecheaveyron.com

ENTRETIEN AVEC JEAN-PAUL ICRE, VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE PÊCHE EN FRANCE

Précurseur, avec ses collègues de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, de la vente de cartes par internet, le président de la fédération départementale de pêche de l'Ariège nous livre les enseignements de son expérience, commencée en 2010.

2

1. JEAN-PAUL ICRE, COMMENT VOTRE FÉDÉRATION A-T-ELLE PRÉPARÉ ET ORGANISÉ CETTE MUTATION, À LA FOIS SUR LE PLAN TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE ?

Cette mutation ou révolution, n'ayons pas peur du terme, a nécessité l'implication de tous : des salariés aux bénévoles, la mobilisation fut générale. Les salariés de la fédération ont formé les bénévoles et les dépositaires. Soit dans les locaux de la "fédé" soit chez les dépositaires et, surtout, ils ont assuré quotidiennement le suivi et le soutien aux pêcheurs soit par téléphone, soit physiquement en les accompagnant devant un ordinateur. Une fois formés, les bénévoles des AAPPMA ont ensuite assuré le soutien et la formation locale. C'est au travers d'une telle adhésion collective à ce type de projet que l'on peut mesurer la puissance de la pêche associative ; en décembre 2009, il vous était impossible de traverser les villages ariégeois de plaine comme de montagne sans tomber sur une banderole faisant la promotion de la vente de carte par internet et, par la même, de la pêche !

2. QUELLES ONT ÉTÉ DANS L'ENSEMBLE LES RÉACTIONS DES RESPONSABLES D'AAPPMA, PÊCHEURS ET REVENDEURS DE CARTES, QUI, ON PEUT LE SUPPOSER, ONT ÉVOLUÉ DEPUIS 2010 ?

Après une première phase d'interrogation voire d'incompréhension pour certains - que vient faire internet dans un loisir populaire, pourquoi rendre complexe ce qui était simple ? - on a vite pu constater qu'une adhésion quasi globale se généralisait notamment en raison des avantages évidents offerts par le système. La réimpression gratuite de la carte, la sécurisation des fonds, l'allègement des coûts pour la "fédé" et du travail pour les trésoriers, l'accès simplifié à l'achat d'une carte à n'importe quelle heure et dans n'importe quel lieu, l'obtention des données sur nos adhérents qui nous étaient jusqu'alors inconnus, la possibilité de communiquer avec eux, etc., confèrent à la vente de carte sur internet une évidence la faisant basculer dans une nouvelle ère.

3. ALORS QUE RIEN NE VOUS Y OBLIGE, POUR QUELLES RAISONS AVEZ-VOUS DÉCIDÉ QU'À PARTIR DE 2012, LES CARTES DE PÊCHE EN ARIÈGE, SERAIENT DÉLIVRÉES SEULEMENT PAR INTERNET ?

Le passage au "tout internet" a été choisi dès la première année ! C'était une des conditions de l'expérimentation du système avec nos collègues de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Cette prise de risque maximale a été possible grâce au soutien financier de



Fédération de pêche de l'Ariège ©

l'ensemble des fédérations du Club Halieutique Interdépartemental ; en cas de catastrophe, nous aurions été soutenus financièrement par nos collègues.

Nous avons donc pu faire preuve d'un jusqu'au-boutisme osé dans l'expérimentation. Ce qui a permis de faire remonter à la Fédération Nationale tout un panel de problématiques qu'elle a pu intégrer dans sa réflexion lors de la construction du nouveau site www.cartedepêche.fr

« LES AAPPMA NE RENCONTRERONT AUCUNE DIFFICULTÉ MAJEURE (...), ET PRIERONT COMME LEURS CONSCÈURS ARIÉGIOIS POUR NE PAS REVENIR EN ARRIÈRE. »

4. CETTE ANNÉE, EN AVEYRON, DÉBUTE LA VENTE DE CARTE PAR INTERNET. QUE RÉPONDEZ-VOUS AUX ADHÉRENTS DES AAPPMA QUI S'INQUIÈTENT POUR L'AVENIR DE LEUR ASSOCIATION ?

La pêche associative aveyronnaise a choisi la voie de la prudence en mixant l'ancien système de vente de cartes et le nouveau. Si la pêche associative ariégeoise a transformé l'essai avec le seul système internet dans un département de haute montagne où existent de nombreuses zones "blanches" (non couvertes par internet), je ne peux pas imaginer un seul instant que les aveyronnais soient moins modernes que les ariégeois et rencontrent l'échec !

Plus sérieusement, en respectant quelques consignes simples comme celles de bien assurer le maillage des dépositaires sur le département, de bien les accompagner, de bien faire savoir aux aveyronnais que la carte peut s'acheter de chez soi, mais aussi chez son détaillant habituel, les AAPPMA ne rencontreront aucune difficulté majeure, n'y verraient que des avantages et prieront, comme leurs consœurs ariégeoises, pour ne pas revenir en arrière.



UNE BELLE RIVIÈRE ARIÉGIOISE, AUX EAUX TRÈS CLAIRES ET BIEN ALIMENTÉE EN EAU PAR LES MASSIFS ENVIRONNANTS. 80 % DES COURS D'EAU ARIÉGIOIS SONT CLASSÉS EN 1^È CATÉGORIE.

Ceci étant, la conservation des deux systèmes de vente peut être piégeuse, la force de l'habitude pourrait conduire les pêcheurs à continuer l'achat de leur carte sans passer par internet alors que ce système deviendra unique dans un futur proche. Il faudra donc bien communiquer, encourager les pêcheurs à basculer vers le nouveau système dès 2012 afin de ne pas prendre du retard pour les années futures.

5. EN TANT QUE RESPONSABLE NATIONAL DE LA COMMISSION « PROMOTION, COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE », SERIEZ-VOUS EN MESURE DE NOUS DIRE EN FONCTION DE QUELS CRITÈRES LA FNPF MAINTIENDRA LE SYSTÈME MIXTE DE VENTE ?

Rien n'est encore acté mais, soyons clair, la volonté de passage à l'internet exclusif est manifeste pour tout ce qui a été exposé. J'espère que nous y parviendrons dans les 2 ou 3 ans.

6. AU MOMENT OÙ INTERNET S'INSTALLE AU CŒUR DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE, CERTAINS NOTENT LA DISPARITION D'UNE GÉNÉRATION DE PÊCHEURS « RUSTIQUES », CONNUS DANS LEUR QUARTIER OU VILLAGE, QU'ON RETROUVAIT PARFOIS AU CAFÉ, SOUVENT AU MAGASIN DE PÊCHE, AU COURS DE DISCUSSIONS ANIMÉES. QUE VOUS INSPIRE CETTE RÉFLEXION ET COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LE PÊCHEUR « MODERNE » ?

Bien évidemment les générations passent et emportent avec elles certains traits, modes, traditions ; c'est tout le débat autour de la ruralité, de l'exode des jeunes vers les villes, de la perte de transmission entre les anciens et les jeunes qu'il faudrait poser pour expliquer cette érosion lente et progressive des pêcheurs rustiques qui ne sont pas remplacés. L'analyse de nos fichiers internet 2010 et 2011 montrent clairement que plus le pêcheur est jeune, plus il est "moderne" mais plus il achète un



Fédération de pêche de l'Ariège ©



RUISSEAUX ARIÉGIOIS D'ALTITUDE, QUI DEMANDENT AUX PÊCHEURS DES EFFORTS POUR Y ACCÉDER. MAIS QUEL PLAISIR UNE FOIS SUR PLACE !

carte à durée de validité courte (vacances et/ou journalière). La pêche associative doit s'adapter à ces nouveaux modes de consommations de notre loisir, une des réponses réside dans la labellisation de parcours afin de guider les pêcheurs vers les produits qu'ils recherchent pour ensuite les fidéliser. Néanmoins, la pêche associative tire sa force de son caractère populaire, la pêche dite "moderne" ne devra pas oublier que la convivialité entre les différents types de pêcheur est un des socles principaux de l'associatif pêche. D'ailleurs, un pêcheur "moderne" utilisant les techniques de pêche les plus pointues, connecté en ligne sur les sites de mesures en temps réel de débit des cours d'eau, de météo, sur les forums de pêche pour glaner les dernières infos sur l'activité des poissons, etc., n'est-il pas, finalement et par certains côtés, à la recherche de l'efficacité du pêcheur rustique ?



APRÈS AVOIR DÉVALÉ DES MONTAGNES, LES RUISSEAUX ET LES TORRENTS ARRIVENT EN PLAINE POUR Y FORMER DES RIVIÈRES, OÙ LES COURANTS ALTERNENT AVEC DES ZONES PLUS LENTES. C'EST LE CADRE IDÉAL POUR LE PÊCHEUR DE TRUITES. ICI UN « MOUCHEUR », EN TRAIN D'AJUSTER LA LONGUEUR DE SOIE AVANT DE PRÉSENTER SON ARTIFICIELLE.



AVEC L'ÉCOLE DE PÊCHE FÉDÉRALE DE L'AVEYRON



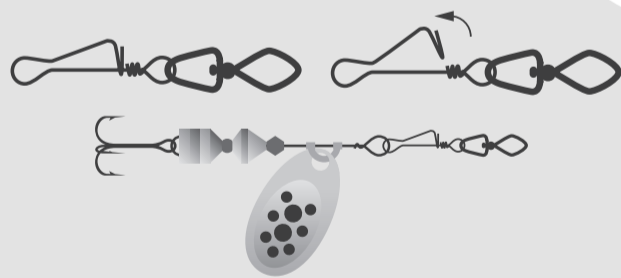
FLORIAN MOLINIÉ,
ANIMATEUR ET RESPONSABLE
DE L'ÉCOLE DE PÊCHE FÉDÉRALE
DE L'AVEYRON.

Essaie Le lancer léger pour prendre des truites !

Le principe de cette technique est simple. Tu lances un leurre appelé cuillère, que tu ramènes. Ce petit objet qui tourne et qui vibre, ressemble à un vairon, dont se nourrissent les truites. Cette pêche est donc valable toute l'année, dès l'ouverture, mais surtout aux mois d'avril et mai, lorsque les vairons sont sortis. En ce qui concerne le matériel. Choisis un lancer compris entre 1,80 et 2,10 m, auquel tu fixeras un moulinet à tambour fixe « taille 1 000 », garni d'un nylon de 16 ou 18 centièmes. Les cuillères ensuite. Préfère celles aux couleurs or et argent, avec des points rouges. Dans les eaux teintées, la couleur argent provoque des éclats de lumière très attractifs. Utilise aussi les cuillères aux fortes vibrations, qui augmentent le nombre d'attaques. Enfin, pense à fixer la cuillère avec un émerillon-agrafe, pour éviter de vriller ton fil (voir schéma). Tout fil vrillé doit être changé pour éviter de se faire casser par un joli poisson. Maintenant, à toi de jouer ! Sur les petits ruisseaux ou rivières moyennes (Viour ou Aveyron), tu lanceras d'aval vers l'amont de petites cuillères (n°0 et 1). La truite, en effet, fera moins d'efforts, car en se retournant pour attaquer, elle profitera de la force du courant. La légèreté du leurre évitera aussi des accrochages, parce que adaptée à des postes en principe peu profonds. En revanche, sur des grosses rivières aux hauteurs d'eau plus importantes (Tarn ou Lot), lance vers l'amont ou l'aval, mais avec des cuillères plus lourdes n°2 et 3. Rappel important : le frein du moulinet n'est jamais serré à fond. Cherche maintenant à faire passer ta cuillère devant les branches formant un embâcle, les arbres noyés, souches, grosses pierres, retours de courant. Ce sont des postes où la truite s'abrite ou attend la nourriture. Lance d'abord devant cette pierre, avant d'envoyer ton leurre plus loin, où coule une belle cascade. Et quand tu ramènes (toujours canne basse), reste concentré. La truite peut attaquer « dans tes pieds », alors que tu penses déjà à relancer. Je crois utile d'avoir une époussette, autant que des bottes, ou encore des cuissardes, en cas de zones profondes ! Enfin, pendant la fermeture du brochet, vérifie sur la « Réglementation 2012 » que la pêche à la cuillère est autorisée sur la rivière de 2^e catégorie que tu veux prospecter. Si c'est le cas, tu dois quand même remettre à l'eau tout brochet capturé. Je vais maintenant te souhaiter une bonne ouverture, qui approche à grands pas. Et te dire aussi que les animateurs de l'école de pêche fédérale répondront avec plaisir à toutes les questions que tu te poses. N'hésite pas alors à nous contacter et peut-être à très bientôt ! ■

Le montage

Cuillère et émerillon-agrafe



Vrai ou faux ?

1. Je peux m'exercer pour apprendre à lancer.
2. Il est possible de limiter les risques de blesser les truites avec ma cuillère.
3. Le nombre de truites et leur développement sont liés à la quantité et la température de l'eau.
4. Quand les alevins émergent des graviers, ils restent sur place.
5. La croissance des truites en Aveyron est identique quelque soit le cours d'eau.
6. Je peux pêcher la truite à la cuillère toute l'année.

1. **VRAI** : car le succès dépendra de la précision du lancer, que tu réaliseras seulement avec ton poignet, et sous n'importe quel angle. Place une bassine à dix mètres, et exerce-toi, en supprimant le trident / 2. **VRAI** : en coupant deux hameçons et en écrasant l'ardillon restant, mais les décrochages seront plus nombreux / 3. **VRAI** : la température doit atteindre au plus 18°C. Mais il faut aussi un habitat diversifié : des zones de repos, d'alimentation et de reproduction. Ainsi qu'une couverture végétale des berges (arbustes, arbres, etc), et un apport significatif de nourriture / 4. **FAUX** : la recherche d'un territoire pour s'abriter et se nourrir les oblige à dévaler (avalaison). La compétition est dure, et certaines crues fatales. Seuls 1 à 2 % des alevins atteignent l'âge adulte / 5. **FAUX** : sur l'Aubrac, 18 ou 19 cm à 3 ans, alors qu'en plaine sur des rivières calcaires, elles pourront, au même stade, mesurer 30 cm / 6. **FAUX** : lors de la fermeture en 1^{re} catégorie et pendant la fermeture du brochet en 2^e catégorie, certaines rivières sont interdites à la cuillère. Consulte le document « Réglementation 2012 ».

Les poissons d'eau douce

La truite commune

Salmo trutta fario [Linné 1758] - Famille des Salmonidés

Noms communs : truite de rivière, fario, « noire », truite sauvage, etc.

Description : corps élancé, tête relativement forte, écailles fines et bouche largement fendue garnie de petites dents acérées. **Coloration** : généralement brune, dos foncé à vert clair.

Flancs de nacre à jaunâtre. Opercules et nageoire dorsale couverts de tâches noires et de points rouges. La robe sert à camoufler le poisson. Claire sur fond sableux, très sombre sur fond rocheux.

Reproduction : mâle 2 ans et femelle 3 ans ; Aubrac à partir du 15 octobre ; région des Grands Causses de la mi-décembre jusqu'en janvier-février. Ailleurs au mois de novembre. Température de l'eau (10-12 °C) ; la femelle creuse une cuvette où elle pond environ 2 000 œufs par kg de poids, aussitôt fécondés par le mâle. Ensuite recouverts de graviers « propres » où l'eau circule en amenant l'oxygène indispensable aux œufs. L'incubation : dure de 40 à 45 jours. On additionne les moyennes des températures journalières afin d'atteindre 420 unités (ex. : 42 jours à 10°C). C'est ensuite l'éclosion des alevins qui se nourrissent pendant 4 à 6 semaines de leurs propres réserves nutritives (vésicule vitelline). Puis sortent des graviers ou nid. C'est l'émergence.

Croissance : adulte de 3 ans : 18 cm sur le plateau d'Aubrac, 25 à 35 cm sur cours d'eau calcaire (Tarn, Dourbie, Sorgues...).

Longévité : 4 à 6 ans en moyenne. **Nourriture** : vers, insectes aquatiques (éphémères), terrestres (sauterelles), crustacés (gammare), petits poissons (truitelles, vairons, petits chabots, alevins de perche...).

Aire de répartition : Europe septentrionale, centrale et occidentale. De la Scandinavie et de l'Islande, au sud du Portugal.

Puis de Murcia (Espagne) au golfe de Gênes et au Maghreb. **Introduite** sur le continent américain, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande...



Sources : Faune sauvage de l'Aveyron, atlas des invertébrés - Atlas des poissons d'eau douce de France (P. Keith et J. Allard)
Biologie des poissons d'eau douce européens (J. Bruslé et J.-P. Quignard) - La pêche et les poissons de rivière (M. Duborgel).

L'ALBUM PHOTO DE L'ÉCOLE DE PÊCHE



LES ANIMATIONS 2012 DE L'ÉCOLE DE PÊCHE FÉDÉRALE

RENSEIGNEMENTS SUR WWW.PECHEAVEYRON.COM OU AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION : 05.65.68.41.52

ANIMATEURS DE L'ÉCOLE DE PÊCHE :

Florian Molinié : 06.72.70.25.17 / Nicolas Costes : 06.72.94.00.98

LE SAMEDI
DE 9 À 17H / 20 EUROS
**PÊCHE
DE LA TRUITE**
17, 24, 31 MARS / 14, 28 AVRIL

**PÊCHE
À LA MOUCHE**
12, 26 MAI / 23 JUIN /
8 SEPTEMBRE

LE SAMEDI
DE 9 À 17H / 20 EUROS
**PÊCHE
DE LA CARPE**

5 MAI / 2, 16 JUIN / 22 SEPT.
**PÊCHE QUIVER-TIP
(BARBEAU, BRÈME)**
12 MAI / 9 JUIN /
15 SEPT. / 13 OCT.

DÉPART
LE VENDREDI À 17H /
RETOUR LE SAMEDI À 11H /
20 EUROS
**PÊCHE DE LA CARPE
DE NUIT**

25 ET 26 MAI / 15 ET 16 JUIN /
15 ET 16 SEPTEMBRE

**WEEK-END
PÊCHE
(CARNASSIERS,
QUIVER ET CARPE)**

DÉPART JEUDI 5 JUILLET À 9H,
RETOUR SAMEDI 7 À 17H /
DÉPART JEUDI 23 AOÛT À 9H,
RETOUR SAMEDI 25 À 17H /
150 EUROS

LE SAMEDI
DE 8 À 17H / 20 EUROS
PÊCHE DU SILURE*
2, 23 JUIN / 8, 29 SEPTEMBRE
**PÊCHE DES CARNASSIERS
EN BATEAU***
5 MAI / 9, 30 JUIN / 22 SEPTEMBRE /
6, 13, 20 OCTOBRE /
10, 17, 24 NOVEMBRE

LE SAMEDI
DE 9 À 17H / 20 EUROS
**STREET-
FISHING**
30 JUIN / 29 SEPT. /
6 OCTOBRE

NOUVEAU

À PARTIR DE 8 ANS

POUR DÉBUTANT(E) OU CONFIRMÉ(E).

➤ INSCRIPTION PRÉALABLE NÉCESSAIRE
À PARTIR DU MERCREDI 9 FÉVRIER 2012.

* SILURE OU CARNASSIERS EN BATEAU : IL N'EST PAS POSSIBLE DE S'INSCRIRE À CHACUNE DES DATES
(CHOISIR UNE DATE PAR SAISON : UNE AU PRINTEMPS, UNE EN AUTOMNE).

SAINTE-GENEVIÈVE-SUR-ARGENCE / RECLASSEMENT DE PLANS D'EAU

LA VIGNOTTE ET « LA MARE AUX CANARDS » OUVERTS TOUTE L'ANNÉE AUX PÊCHEURS ?

C'est Henri Mouret, président de l'AAPPMA de Sainte-Geneviève qui a demandé à la fédération d'engager la procédure de reclassement de La Courtoirade, La Vignotte et la « Mare aux canards ». Trois plans d'eau de 1^{re} catégorie, créés sur l'Argence Vive, dans les années 70.

L'ensablement du premier, où se jette l'Argence, et ses températures élevées en période estivale, semblent en effet contraires au développement des truites. Un problème de thermie que l'on retrouve aussi en aval, sur la Vignotte et la « Mare aux canards », et qui avait provoqué, à l'occasion de lâchers, l'asphyxie rapide de truites surdensitaires. Comme le souligne notre dynamique président, « Si les études montrent que ces retenues ne peuvent pas accueillir la truite fario, elles devraient passer en 2^e catégorie. A nous ensuite de les gérer autrement, les valoriser pour que les pêcheurs y trouvent leur compte. »

UNE ÉTUDE COMPLÈTE DES PLANS D'EAU

C'est donc dans ce contexte que la fédération lance la procédure de reclassement. Première opération : établir quelles espèces piscicoles vivent dans les plans d'eau. Puis les ingénieurs doivent étudier la possibilité de dériver l'Argence, en « contournant » les retenues. En effet, les thermographes, placés en amont et en aval des trois retenues, montrent qu'à la sortie de la « Mare aux canards », l'eau subissait en période estivale un réchauffement d'environ 6°C ! Avec une eau à 24 ou 25°C, bonjour les dégâts pour les salmonidés !



UN MAGNIFIQUE CHEVESNE
PRIS AU FILET.



DE JEUNES PÊCHEURS
TRÈS IMPLIQUÉS !

D'où ce projet audacieux de dérivation, qui doit apporter un gain thermique pour le secteur aval de l'Argence. Toutefois, au cas où la dérivation serait possible, il est bien clair que les plans d'eau ne doivent pas cesser de fonctionner biologiquement. C'est pourquoi la première opération consistera à faire le diagnostic des retenues, dont se charge le bureau d'études « IDEAUX », spécialiste des « eaux mortes ».

DÉRIVATION IMPOSSIBLE ET TRUITES À LA COURTOIRADE

Sur chacun des bassins, trois éléments ont été analysés au cours de l'été dernier : la physicochimie de l'eau,

les phytoplanctons et zooplanctons, et enfin les sédiments. Premier enseignement, les plans d'eau accusent à cette période un déficit très important en oxygène. La création de la dérivation pourrait par conséquent aggraver ce déficit. Deuxième enseignement, les pêcheurs ont la confirmation que ces bassins n'ont pas la capacité d'accueillir des salmonidés. Suite à ces premiers résultats, les techniciens ont effectué les pêches d'inventaire. Pendant deux jours, ils posent les filets à partir de 16h jusqu'au lendemain matin 8h30, sur chacune des retenues. Seule surprise, des truites fario sont capturées à La Courtoirade, alors qu'en aval, on retrouve pris dans les filets majoritairement des cyprinidés (voir tableau). A l'issue de ces études, les responsables de la fédération proposeront à l'administration de maintenir La Courtoirade en 1^{re} catégorie, et de reclasser, pour 2012, La Vignotte et la « Mare aux canards » en 2^e catégorie.

PROJETS HALIEUTIQUES POUR LES LACS DE 2^E CATÉGORIE

Ce que l'on peut déjà dire, c'est que ces reclassements (sous réserve qu'ils aient lieu) vont apporter un plus aux pêcheurs de Sainte-Geneviève. C'est en tout cas le point de vue que veut faire partager Henri Mouret : « notre AAPPMA a souhaité que ces sites, aux écosystèmes bien particuliers, soient gérés de manière raisonnée. On a donc fait appel aux ingénieurs de la fédération et aux techniciens d'Halieutilot, mais aussi à la communauté de communes, notre première partenaire. Il est bien clair

que d'autres activités de plein air ont leur place ici. Le reclassement nous permettra en tout cas de pêcher toute l'année. Les lâchers de truites seront bien sûr maintenus pendant une partie de la saison, mais on pourra aussi se consacrer à d'autres pêches et s'initier à de nouvelles techniques. Je pense au gardon, à la carpe, ou à d'autres espèces. Former les jeunes à la pêche sera donc plus facile et plus varié ! Vous verrez que pouvoir utiliser l'asticot, et faire du vif pour Sarrans, en automne, beaucoup apprécieront.

Nous sommes donc très contents de cette évolution à la fois pour les pêcheurs mais aussi la commune qui nous a soutenus. Ce sera aussi un atout supplémentaire pour attirer les groupes au centre de vacances de la Chêneiraie, situé à proximité des plans d'eau. Enfin, je voudrais remercier au nom de notre AAPPMA tous nos voisins et amis pêcheurs de la montagne, venus ramener et... démêler les filets. Un sacré coup de main qu'on aura plaisir à leur rendre. ■



Fédération ©

SONDAGE PISCICOLE (densité relative en %)

	>>>		
	Amont Courtoirade	Vignotte	Aval M. aux c.
Truite commune	53,97	0,72	-
Truite arc-en-ciel	11,11	0,36	-
Perche	-	15,04	10,53
Tanche	20,63	0,91	-
Carpe commune	3,17	0,54	-
Chevaine	9,52	1,27	15,79
Gardon	-	79,53	18,42
Ablette	-	0,54	2,63
Goujon	1,59	1,09	52,63

DES PÊCHEURS
DE LAGUIOLE,
SOULAGES-BONNEVAL,
HUPARLAC,
MUR-DE-BARREZ,
ESPALION ET
SAINTE-GENEVIÈVE,
BIEN SÛR, AU SERVICE
DE LA PÊCHE ASSOCIATIVE.
MERCÌ À TOUS !

VALLÉE DE L'AVEYRON : PROJET DE VALORISATION AVEC LES PÊCHEURS



Fédération ©

BIENTÔT UN CONTRAT DE RIVIÈRE SUR L'AVEYRON ?

Actuellement, la rivière Aveyron est gérée par trois syndicats. Le SIAH de la haute vallée, le SIAH de la Communauté d'agglomération du grand Rodez et le SIAV2A (syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou), ce dernier intervenant sur la basse vallée de l'Aveyron. Au cours de plusieurs réunions auxquelles étaient invités tous les partenaires (communes, Agence de l'Eau, Parc Naturel Régional des Grands Causses, Vivaveyron, etc), a été évoquée la pertinence du découpage actuel. Au nom de l'association de bassin versant Vivaveyron, Jean-Claude Bru s'est montré favorable à l'idée d'un contrat de rivière qui en se substituant au système actuel « rendrait la gestion du territoire concerné plus homogène et donc plus facile ».

///

HAUTE VALLÉE DE L'AVEYRON : ABREUVOIRS CONTRE RISQUES SANITAIRES ?

Pour lutter contre l'érosion des sols et la pollution des eaux que provoque la divagation des animaux dans les ruisseaux ou rivières, l'idée de clôturer les parcelles est fortement évoquée sur le secteur de Palmas. L'utilisation d'abreuvoirs pour bovidés, fonctionnant à l'énergie solaire, type « pompes à nez », pourrait être étudiée. Une piste pour éviter des risques sanitaires liés aux excréments d'animaux, particulièrement toxiques en période d'étiage.

DE G. À DR. : MICHEL COUDERC ET LOUIS CHABAL.
AU 2^E RANG (DE G. À DR.) : JEAN COUDERC,
CHRISTOPHE LAVERNHE ET PIERRE VERNHES.

TROIS NOUVELLES AAPPMA REJOIGNENT HALIEUITLOT

Au cours du conseil d'administration d'Halieutilot, qui s'est tenu en décembre dernier, son président Christophe Lavernhe et les administrateurs ont eu le plaisir d'accueillir trois nouvelles associations de pêcheurs et leurs présidents. À savoir Michel Couderc (Soulages-Bonneval), Louis Chabal (Laguiole) et Pierre Vernhes (La Viadène). Aujourd'hui, avec ses dix-sept AAPPMA, l'association de bassin versant représente environ 6 000 pêcheurs.

ESTAING : UNE RAMPE DE MISE À L'EAU POUR L'OUVERTURE DU BROCHET

Les travaux d'amélioration de la rampe de mise à l'eau reprendront à partir du mois d'avril. En effet, les techniciens doivent normalement profiter à ce moment là, de l'abaissement du niveau du lac, programmé pendant une semaine. L'ouvrage devrait donc être prêt pour l'ouverture du brochet, fixée le 1er mai prochain.

Initié par les élus et responsables des syndicats de rivière de la moyenne et basse vallée de l'Aveyron, ce projet a pour objectif de valoriser tous les éléments qui font la richesse et la spécificité de ce territoire.

Comme le précise Michel Artus maire de Moyrazès et vice-président du SIAV2A, « c'est l'autre volet de notre action, plus connu pour ses aménagements hydrauliques. Pour l'instant le projet commence juste. Il a pour fils conducteurs le GR 62B et la rivière Aveyron. C'est sur cet axe qu'a eu lieu le recensement du petit patrimoine privé ou public. Comme les ponts, fours à bois, fontaines, etc. C'est autour de cet axe que nous souhaitons réunir les communes

riveraines, les randonneurs, pêcheurs et cavaliers ainsi que les prestataires de services spécialisés dans l'hébergement et la restauration, etc. pour à terme proposer un « produit vallée ». On souhaiterait par exemple rouvrir des chemins, qui, en partant des villages sur les plateaux rejoindraient le GR qui longe la rivière. A chaque village ensuite de mettre en évidence ses spécificités comme chez nous les séquoias centenaires. »

L'ASSOCIATION VIVAVEYRON TRÈS IMPLIQUÉE

Pour Jean-Claude Bru, président de Vivaveyron, « ce projet est pour nous une chance, car, de notre côté, nous avons toujours voulu proposer aux pêcheurs des parcours situés sur de

beaux sites, qui dans cette vallée ne manquent pas. Je pense par exemple au pont de Comencau, devenu, pour l'anecdote, le logo de l'association. Ensuite, nos travaux d'entretien des berges, menés ces dernières années ont montré notre attachement au patrimoine local. L'enlèvement d'embâcles coincés contre les piles de ponts ou qui ailleurs risquent d'aggraver les effets d'une crue et donc parfois dégrader certains sites ont aussi rappelé que les pêcheurs agissent pour la collectivité. Ce projet, par conséquent nous ravit ! Il nous permettra je l'espère d'apporter toutes nos connaissances techniques et nous obligera évidemment à proposer des « produits pêche » à la hauteur des ambitions affichées. » ■

CONTRAT DE RIVIÈRE VIAUR

COLMATAGES DES RUISSEAUX : ÉTUDE APPROFONDIE DES IMPACTS

D'une durée de 3 ans, cette étude commandée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur, s'inscrit dans le Plan d'Action Territorial du Cône amont, coordonné par la chargée de mission Hélène Pouget (« Piscator » n° 14). Son objectif est de vérifier si les actions engagées par les agriculteurs pour maîtriser l'érosion des sols et des berges, réduisent le colmatage. C'est aux ingénieurs de la fédération départementale de pêche qu'a été confiée la maîtrise d'œuvre, alors que Pierre Durand technicien du Contrat, Pierre-Jean Ichard et l'équipe en régie participent à la mise en place et au bon fonctionnement du dispositif.

L'hydrobiologiste Martine Guilmet, responsable de la cellule technique fédérale est formelle : « le colmatage est l'une des problématiques majeures des têtes de bassin versant du département. L'ensablement, l'envasement du lit du cours d'eau, limitent le développement des espèces piscicoles, des invertébrés et plantes aquatiques. Mais il altère aussi, et parfois gravement, la qualité de l'eau utilisée quotidiennement. Les zones d'eaux vives sont donc essentielles pour nos petits milieux. Ici, sur les bassins du Cône et du Céor, nous avons retenu une méthodologie censée mieux définir les impacts du colmatage, que nous espérons valider à l'issue de l'expérience. »

DES MANIPULATIONS PARFOIS DÉLICATES

Parmi les 5 cours d'eau sélectionnés, on trouve le Fouquet, le Bertrand et le ru d'Escorbis présents sur le bassin versant amont Cône. Puis Le Lagast et le ruisseau des Clauzelles situés sur celui du Céor (*). Après avoir déterminé les radiers (zones d'eaux vives où se trouvent des frayères), on y prélève à l'aide d'une pompe les sédiments. C'est pour déterminer leur nature, leur quantité et les différents diamètres des particules. Ensuite, ce sont des sticks, indiquant le taux d'oxygénation du cours d'eau, en hiver et en été, qui seront placés sur ces frayères. Enfin, dernière opération délicate, la pose d'incubateurs et de capsules avec à l'intérieur des œufs de truites prélevés



SUR LE RUISSEAU DES CLAUZELLES, EN AVAL DU MOULIN D'ANGLES, PIERRE DURAND (À GAUCHE) ET FLORIAN FERGEAULT, DE LA CELLULE TECHNIQUE FÉDÉRALE, SONDENT UNE FRAYÈRE. IL FAUT SAVOIR S'ILS PEUVENT IMPLANTER DES STICKS (MESUREMENT L'OXYGÉNATION DES RADIERS) ET LES CAPSULES QUI CONTIENNENT LES ŒUFS.

sur des générateurs du bassin versant du Cône. A surveiller de près, par conséquent, l'éclosion qui a lieu selon un nombre de degrés jours (**). Puis l'émergence des alevins. Car c'est la survie des œufs qui est ici testée. Pour d'ailleurs avoir un lot témoin exempt de toutes perturbations (pollutions, crues...), des œufs seront amenés à la pisciculture de Flaujac.

Enfin, il faut rappeler que des pêches électriques et des relevés de température ont été programmés pendant trois ans sur ces cours d'eau. Lancées depuis 2010, ces opérations ajoutées à l'actuelle étude devraient apporter, selon Martine Guilmet « une idée plus précise du fonctionnement de ce bassin. Il est incontestable que la DCE (***) a favorisé la mise en place

de cette méthode. L'analyse de nombreux paramètres collectés pendant plusieurs années n'a plus rien à voir avec l'époque où sur le bassin du Viaur, une seule mesure annuelle prise sur une seule station permettait de tirer des conclusions. » ■

(*) Bien que non situés sur le bassin versant Cône amont, Le Lagast est une zone de référence (colmatage faible, taux d'oxygène élevé) ; le ruisseau des Clauzelles, en tant que « zone témoin », permet de pondérer, quant à lui, les résultats des autres stations. (***) L'incubation dure de 40 à 45 jours. On ajoute les moyennes des températures journalières pour atteindre 420 jours (ex : 42 jours à 10°C). Lire en page 3. (***) Directive Cadre Européenne.

Partenaires : Contrat de rivière Viaur, Fédération départementale de pêche, Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), Agence de l'eau Adour-Garonne, conseil régional.

CONTRAT DE RIVIÈRE VIAUR



FRAYÈRE
FAGOT

PEU COÛTEUX ET RELATIVEMENT SIMPLES À RÉALISER, CES AMÉNAGEMENTS TRÈS PRODUCTIFS DEVRAIENT CONCERNER D'AVANTAGE LES PÊCHEURS.

5

LE NOMBRE DE FRAYÈRES AUGMENTE À PONT-DE-SALARS

17 nouvelles frayères ont été observées l'automne dernier sur le Viaur, au cœur de Pont-de-Salars. Certaines apparaissent juste en amont des micro-seuils situés au Pont du Vieux Moulin ainsi qu'au niveau des « pas japonais », sur la zone aval proche de la station d'épuration. D'autres frayères sur la partie intermédiaire sont visibles, en aval ou parallèles aux risbermes (*), dont le rôle est identique à celui des déflecteurs. L'objectif est simple : créer des zones de courant en aménageant des blocs, micro-seuils ou réflecteurs qui resserrent le lit en augmentant la lame d'eau. Ce sont elles qui nettoient les graviers jusque-là colmatés.

De quoi satisfaire le président de l'AAPPMA, Vincent Baulez qui estime « très positifs l'ensemble des travaux. On revoit des gravières propres et les truites frayer. C'est très motivant pour les pêcheurs de se dire que redonner vie est parfois possible ! » On note également des caches, creusées toujours grâce à ces nouvelles zones de courant. Pierre Durand nous signale aussi que l'équipe du Contrat de rivière Viaur a travaillé en amont du village de Camboulas, à partir du Petit Barry jusqu'à la passerelle en bois.

« Nous avons fixé en effet une trentaine de fagots de bois mort sur les zones profondes. J'ai appris qu'ils avaient surpris certains pêcheurs. En réalité, ils sont placés pour notamment augmenter le nombre de caches dont a besoin la faune aquatique. Certains invertébrés qui s'y abritent servent par ailleurs de nourriture aux poissons. Ensuite, les deux déflecteurs mis en place ont permis la création de 8 nouvelles frayères. »

(*) Ribserme : banquette de terre avec plantes aquatiques.



LE « PORT » DE NOTRE-DAME D'AURES AU MOIS DE SEPTEMBRE, INUTILISABLE FAUTE D'EAU !

LAC DE PARELOUP : QUELS NIVEAUX D'EAUX POUR LA SAISON 2012 ?

L'an passé, de nombreuses personnes s'étaient inquiétées à propos du barrage, dont le volume d'eau, suite aux travaux et surtout au déficit pluviométrique avait été sensiblement réduit durant l'été 2011. Interrogé sur ce sujet Pascal Grabette, délégué eau-environnement au GEH Tarn-Agout (EDF), reste prudent. « Cette année, la deuxième et dernière phase des travaux de rénovation de la galerie d'amenée d'eau du lac de Pareloup à l'usine d'Alrance durera seulement 3 mois. C'est-à-dire de juin à août, contre 6 mois en 2011. La période de forte pluviométrie ayant eu lieu avant le début des travaux de 2012, il ne sera donc pas nécessaire d'abaisser significativement le lac, pour y stocker de forts apports hydrologiques. On vise donc raisonnablement le niveau 802, soit - 3 m par rapport au niveau maximal, comme lors de travaux réalisés en 2009. Un niveau jugé satisfaisant par les élus et les professionnels du tourisme. Il faut aussi souligner que nous traversons depuis décembre 2010, une période climatique caractérisée par une tendance de fond sèche. D'ailleurs accentuée par un printemps 2011 très sec. D'où le faible taux de remplissage des lacs du Levézou, aujourd'hui (*) à moitié plein. Vous l'aurez compris : nous restons à la fois vigilants sur la gestion des lacs, mais aussi dépendants des aléas climatiques ».

(*) À la fin du mois de novembre.

HALIEUTITARN / OPÉRATION « ATTENTION FRAGILE ! » (SUITE)

La campagne de sensibilisation contre les barrages sauvages créés sur les rivières Tarn, Dourbie, Muze, Rance, Jonte, etc, continue cette année. Le message diffusé en 2012 restera le même : le barrage crée une zone lente, qui réchauffe l'eau. Il réduit aussi le nombre d'habitats des poissons, et diminue par ailleurs la capacité d'autoépuration des cours d'eau. En période de sécheresse, leur impact négatif est encore plus grand. Il faut donc faire preuve de vigilance. A ce propos, Patrick Salson, président de l'association de bassin versant Halieutitarn, nous précise « qu'après une première campagne préventive, basée sur des informations très pédagogiques, cette deuxième phase pourrait être plus répressive. Suite aux crues de novembre tous les barrages ont disparu. On repart donc à zéro. Il nous revient de signaler aux services compétents les actes répréhensibles. Il faut rappeler que la quasi-totalité des communes des vallées du Tarn et de la Dourbie ont pris des arrêtés interdisant l'édification de barrages. Nous communiquerons encore en 2012 avec la pose de nouveaux panneaux d'informations. Ce projet est en discussion actuellement avec le Comité départemental du tourisme et le Parc Régional Naturel des Grands Causses. »



L'ABROGATION DU PERMIS DE NANT

Annoncée le 3 octobre dernier par le ministère de l'écologie, l'abrogation du permis de Nant a mis fin au film catastrophe que de très nombreux aveyronnais redoutaient. À commencer par les habitants du Sud Aveyron, fortement mobilisés contre l'installation des plate-forme de forage. Pourtant, malgré le soulagement et la satisfaction ressentie sur place (« Centre Presse » du 6/10), le scepticisme est de rigueur. Il est vrai qu'avec au total seulement trois permis abrogés (Villeneuve-de-Berg et Montélimar) sur les soixante-quatre délivrés, il n'y a pas de quoi se réjouir ! On notera d'ailleurs que l'abrogation du permis de Montélimar reste aléatoire, depuis que le PDG de Total, Christophe de Margerie, a décidé en novembre dernier de déposer un recours contre cette décision. Comme on peut le constater, les réserves émises à propos du projet de loi (cf. édito « Piscator » N°14), adoptée définitivement le 13 juillet 2011, semblent malheureusement se vérifier. Les suites données au recours de Total pourraient être décisives, quant à l'avenir de l'exploration et de l'exploitation du gaz de schiste en France.

HALIEUTIVIAUR PONT-DE-SALARS : DES RAMPES DE MISE À L'EAU POUR LE PRINTEMPS

La consultation des entreprises ayant eu lieu en décembre dernier, la rénovation et la construction des rampes de mises à l'eau devraient être, sauf cas de force majeure, terminées pour le 1er mai. Les pêcheurs de carnaissiers profiteront ainsi pleinement de ces nouvelles infrastructures, à l'occasion de l'ouverture de la pêche au brochet.



APRÈS AVOIR RENCONTRÉ DANS LE CADRE DU CHALLENGE, 180 ÉLÈVES PENDANT UNE SEMAINE, LES ANIMATEURS ONT RETROUVÉ 80 FAMILLES À CABANAC, À L'OCCASION DE LA REMISE DES LOTS. UN VRAI SUCCÈS !

Loïc Corroyer / Pdf ©

CHALLENGE HENRI-HERMET

VITRINE IDÉALE POUR LA PÊCHE ASSOCIATIVE AVEYRONNAISE

Organisatrice les 15 et 16 octobre derniers, de la dernière manche du Challenge 2011, la fédération départementale de pêche de l'Aveyron peut être satisfaite d'avoir choisi comme lieu de rendez-vous, le barrage de Castelnau-Lassouts-Lous. Au cours d'une rencontre très disputée et fatale aux pêcheurs aveyronnais, en tête jusque là, ce sont près de 300 poissons qui ont été capturés. Un chiffre impressionnant venu rappeler que la retenue fait partie des hauts lieux de pêche en Europe.

Avec exactement 1 336 points de retard accumulés à l'issue de la première journée, Channy Calmels et Patrick Meyronnet savaient que le titre était en train de leur échapper. La faute à qui ? La faute à David Simon et Francis Roche, du Puy de Dôme, qui le samedi faisaient exploser les compteurs avec la capture de 16 sandres (de 41 à 63 cm), dont les 10 premiers, après seulement deux heures de pêche ! Dimanche matin, 2 autres venaient compléter le tableau, synonymes de victoire. Victoire d'étape mais aussi victoire au général ! « *Oui c'est un week-end magnifique, après notre victoire à Garabit* », confie David Simon. « *Nous avons pratiqué ici une pêche simple, au vif. C'est-à-dire à la tirette, au manié et au drop shot. On a pêché à la limite amont du*

barrage, comme lors de nos repérages et les sandres ont été, il faut bien le dire, un peu fous, surtout le samedi. Dimanche, l'ordre des départs de bateaux étant inversé, nous n'étions plus les premiers sur la zone mais avons pu quand même assurer l'essentiel ». Autre rendez-vous réussi au cours de ce week-end ensoleillé : la remise de lots de pêche aux enfants des écoles du SIVOM du lac de Castelnau-Lassouts-Lous. En effet, sur les 180 enfants sensibilisés au cours de la semaine, 80 étaient présents avec leur famille ! Ils ont pu à cette occasion, observer des poissons vivants, capturés dans le barrage. Cette opération menée par l'école de pêche fédérale venait conclure la semaine de sensibilisation aux milieux aquatiques, organisée auprès des écoles primaires. Enfin, à signaler que Laurent Theeten et Loïc Corroyer (société ATC) ont réalisé un film d'une durée d'environ 20 minutes. Quatre sujets présentés : la compétition, avec la manche du Challenge ; la partie touristique avec la haute vallée du Lot ; les interventions des animateurs de

l'école fédérale de pêche et enfin le fonctionnement de la pêche associative, à travers la fédération de l'Aveyron. Film remis à tous les concurrents et bientôt en ligne sur internet. L'édition du Challenge 2012, déjà en préparation, prévoit plusieurs destinations, qui sous réserve de changements, devraient avoir lieu dans les départements du Lot, Puy-de-Dôme, Haute-Garonne, Haute-Vienne, Landes et Tarn-et-Garonne. Enfin, encore un grand merci aux bénévoles qui ont assuré un travail remarquable. Et que tous les compétiteurs, sans exception, ont salué, bien conscients que sans leur dévouement, ces manifestations ne pourraient avoir lieu. ■

Contact : Martine Molinié / 05.65.68.20.91 ou 06.78.34.34.30 / peche.mp@wanadoo.fr

Partenaires : conseil régional, conseil général, CDT, SIVOM du lac de Castelnau-Lassouts-Lous (qui regroupe les communes de Saint-Geniez-d'Olt, Saint-Eulalie-d'Olt, Lassouts, Castelnau-de-Mandailles et Saint-Chély-d'Aubrac), EDF, Ets Bernad, La Détente, Horizon Pêche, Villefranque, Cayla, Lacaze, Bass-Boat Rodez, Club Halieutique, UFBAG.

CLASSEMENT FINAL 2011

LES 10 PREMIERS (SUR 56 EQUIPAGES)

1. SIMON David / ROCHE Francis (photo ci-dessous)
2. SANSANO Sylvain / FABRE Mathieu / LEROUX Jérémy (remplaçant)
3. CALMELS Channy / MEYRONNET Patrick



Fédération ©

4. COUNAGO Franck / CANS Eddy
5. BES Philippe / RAYSSAC Thierry
6. MARGUET Pierre-Antoine / BERTRAND Eddy / PONS Laurent (remplaçant)
7. ROQUES Patrick / CHAMARD Yannick / SAGOT Didier (remplaçant)
8. BOUARD Jérôme / WUBON Julien / LOUVET Mathias (remplaçant)
9. KLOSKA Cyril / BLANC Lionel / SAINT-LÉGER David (remplaçant)
10. VERNHETTES Pascal / DEBARRE David

ENCORE UN GRAND MERCI AUX BÉNÉVOLES DE « RENCONTRES HALIEUTIQUES », QUI ASSOCIÉS AUX PROFESSIONNELS DE LA FÉDÉRATION, ONT FAIT UN SANS FAUTE. DE G. À DR., GILLES NOUBEL, BRUNO COSTEGALDE, GEORGES ROUVIÈRE, CHRISTOPHE ROUQUETTE, JEAN FRAYSSINES, MARTINE MOLINIÉ ET DOMINIQUE BOUILLAUD, DANS LA « SALLES DES RÉSULTATS ».



Loïc Corroyer / Pdf ©

ACCN : SON "STREET-FISHING TOUR" DONNE UN COUP DE JEUNE À LA PÊCHE !

Organisée le 9 octobre dernier par l'association « Aveyron, Carpes, Carnassiers, Nature » (ACCN) sur le secteur de l'AAPPMA de Rodez, cette première édition de street-fishing a connu un vrai succès. Le nombre important de participants, malgré des conditions difficiles, a révélé un état d'esprit convivial, autour d'une pratique très active et physique, fortement appréciée des jeunes pêcheurs.

Jean-Michel Bauguil, président de l'ACCN venu nous rencontrer avec Loïc Domergue le dit tout simplement : « *il faut remercier les jeunes adhérents de l'association comme Loïc, de nous avoir fait découvrir le street-fishing. Au départ je pensais que seules les grosses agglomérations étaient concernées. Par exemple, Lyon, Paris ou Toulouse, où des rencontres ont lieu. En réalité, même à Rodez ou Villefranche-de-Rouergue, par exemple, il y a un vrai intérêt à aller donner un coup de ligne. Ici à Rodez où passe l'Aveyron, qui depuis 2009 est classée en 2^e catégorie, c'est quand même super de pouvoir toute l'année*

taquiner des brochets, des perches, etc. C'est vrai, pourquoi ne pas aller passer un bon moment au bord de l'eau avec des copains ou seul à la sortie du travail ? Eh bien c'est cette évidence que nous rappelle en premier lieu le street-fishing. »

« À LA FIN DU MATCH DE FOOT, ON NE CRÈVE PAS LE BALLON ! »

Mais pêcher en ville et du bord ne suffit pas pour prétendre faire du street-fishing. Faut-il encore utiliser des leurres, et relâcher ses prises. Pour Loïc Domergue en effet, « *le poisson devient dans ce contexte un compagnon de jeu, qu'on va essayer de leurrer. Il est donc hors de question qu'il finisse dans la poêle à frire : à la fin du match de foot, on ne crève pas le ballon ! A propos de match, je veux insister sur le fait que le "street-fishing" est un sport à part entière. Le pêcheur est en toujours en action sur des parcours parfois longs et donc éprouvants. On y recherche les carnassiers, mais aussi les barbeaux et les chevesnes. Des chevesnes très prisés à cause de leur belle taille, et nombreux car bien adaptés aux milieux aquatiques*



Fédération ©

UN BEAU CHEVESNE LEURRÉ PAR LOÏC DOMERGUE. VOILÀ UN PÊCHEUR QUI MONTRÉ L'EXEMPLE.

urbains. Certains les prennent, pour l'anecdote, avec des mûres ou des insectes en plastique ! Une manière de vous dire que la pêche aux leurres offre des possibilités immenses et ludiques, obligeant en même temps ses adeptes à se creuser un petit peu la tête s'ils veulent réussir. »

DE JEUNES PÊCHEURS FINISSENT VAINQUEURS

Concrètement, 20 binômes formés de 2 pêcheurs tirés au sort étaient accompagnés par des commissaires de l'AAPPMA de Rodez et de l'ACCN chargés d'homologuer les captures. Deux parcours avaient été prévus par les organisateurs. Le premier sur le plan d'eau de Layoule (du pont romain au Gué de Salelles), et le second du pont de La Mouline au pont de la Gascarie. Le niveau de la rivière étant extrêmement bas, c'est sur le premier parcours que l'essentiel des prises a eu lieu. A l'issue des 2 manches d'une durée de 3 heures (*), a été enregistrée la capture de 40 perches, 10 chevesnes et 2 brochets maillés (**). Pour Henri Acier, président de l'AAPPMA de Rodez « *cette rencontre a été un succès car*

elle a considérablement rajeuni l'image de la pêche. Un tiers des pêcheurs avait moins de 16 ans et la grosse majorité pas 30 ans. C'est d'ailleurs une heureuse surprise de voir que les deux premiers sont âgés seulement de 16 ans. Pour nos bénévoles de l'association, aussi, la journée a été enrichissante. C'était vraiment super de découvrir cette pêche aux leurres. Variée, et très technique, on a eu un aperçu des possibilités qu'elle offre. Pour toutes ces raisons nous souhaitons l'an prochain accueillir une telle manifestation avec l'ACCN et la fédération. Sur un site aussi fréquenté que celui de Layoule où des infrastructures communales sont mises à notre disposition, il faut faire la promotion de la pêche. Ici ou sur d'autres sites, le street fishing est un complément indispensable aux concours de pêche classiques. » ■

(*) Les concurrents ayant pêché le matin le secteur de Layoule, descendaient l'après-midi à La Mouline. Les autres, à l'inverse, montaient à Layoule.
(**) Perche 20 cm ; chevesne 30 cm ; brochet 50 cm.

Michel Hygonnet, spécialiste du black-bass (3^e aux championnats du monde par équipe en 2003 et champion de France en 2009), nous livre ses impressions.

« *C'est la première fois que je faisais du street-fishing. Habituellement, je pêche en bateau. J'ai donc utilisé des leurres un peu lourds, en restant parfois trop statique. Résultat : je finis bredouille (rires) ! Pourtant je me suis régalé. J'ai d'abord été bluffé par la finesse de cette pêche. Certains utilisent des micro-leurres vraiment efficaces et parfois extravagants : des mûres, des insectes en plastique ! Ensuite, l'ambiance était super, avec beaucoup d'échanges. Puis pêcher en binôme est très motivant et instructif. Dernière remarque, c'est une pêche sportive et très légère : 2 cannes et un sac à dos suffisent. Dès que possible, je recommence !* »

DE GAUCHE À DROITE : MAXIME DUMAS, DAVID GALTIER ET NICOLAS CAZOTTE.



LA FÉDÉRATION ÉVALUE SES POTENTIELS

On trouve à l'origine de cette étude une question : comment faire pour développer les associations de bassins versants ? En prenant pour référence l'expérience d'Halieutilot, les gestionnaires piscicoles ont décidé en effet, de dresser le catalogue où seront recensés des projets possibles sur les bassins versants de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn.

Pour y parvenir, Arnaud Mahut a rencontré les responsables des bassins versants, et des AAPPMA intéressées. Mais aussi le personnel de la fédération ainsi que l'association de pêcheurs « Aveyron, Carpes, Carnassiers Nature » (ACCN). Enfin il a sollicité des élus locaux, des représentants du conseil général, du Comité départemental du Tourisme et du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Une liste de nombreux interlocuteurs qui lui a permis de rendre un audit, repris ici dans ses grandes lignes.

LES PÊCHEURS ONT DE QUOI S'OCCUPER

En ce qui concerne la protection des milieux aquatiques, les instances de la pêche (AAPPMA, associations de bassins versants, fédération) ont peu de latitudes pour intervenir dans les politiques locales de l'eau. Les gestionnaires restent les communes et les communautés de communes qui avec les syndicats de rivière (Aveyron, Viaur, Dourdou Rance) gèrent les Plans



© BIPOL

Pluriannuels de Gestion (PPG). Pourtant comme l'indique Arnaud Mahut, « les pêcheurs ont leur rôle à jouer concernant la protection des milieux aquatiques. Dès 2012, des chantiers en vue de restaurer des frayères, et les habitats piscicoles sont possibles en partenariat avec certains syndicats. A ce titre, les aménagements réalisés à Pont-de-Salars avec le Contrat de rivière Viaur sont exemplaires. Il est important que les bénévoles mettent leur énergie au service de la rivière, à l'occasion de ces petits chantiers. Et qu'ils réalisent qu'agir efficacement pour les pêcheurs de leur AAPPMA n'est plus synonyme d'alevinages. Pour sa part, la fédération doit continuer d'acquiescer des données, de créer des partenariats avec des représentants

de collectivité et d'accompagner les AAPPMA et les associations de bassin versants. »

LES PROJETS BIEN FICELÉS ABOUTISSENT

Dans le domaine de l'halieutisme, le document montre bien que les enjeux varient selon la structure concernée. Alors que l'AAPPMA veut satisfaire ses adhérents et maintenir ses effectifs, l'association de bassin versant, vise plutôt des projets globaux et cohérents qui structurent son territoire. A elle d'assurer le soutien technique aux AAPPMA. Pour la fédération, les objectifs sont multiples : satisfaire tous les pratiquants, du département et d'ailleurs. Maintenir et augmenter le nombre de pêcheurs, créer des liens avec les élus, encadrer les AAPPMA...

Au bout du compte, et quelque soit le niveau d'intervention, c'est bien la promotion de la pêche qui est recherchée. Un objectif majeur, aux yeux d'Arnaud Mahut, « car si la pêche associative est capable de proposer une offre de qualité, et des projets cohérents, les acteurs locaux suivront : c'est du gagnant gagnant ! Le projet de mises à l'eau dans le Nord Aveyron, ou l'aménagement des Raspes du Tarn en sont la preuve ! Je crois qu'on a encore de la marge par rapport au potentiel ! »

55 PROJETS HALIEUTIQUES RECENSÉS SUR LE DÉPARTEMENT

Depuis la sortie, en 2010 du SNDLP*, la fédération nationale de pêche incite les fédérations à créer, entre autre, des parcours labellisés. Toujours d'après Arnaud Mahut, « ces parcours doivent viser l'excellence, c'est-à-dire devenir des références nationales. Il est peut-être préférable de proposer deux "parcours famille" exceptionnels plutôt que quinze ordinaires. Dans l'halieutisme de très nombreuses choses sont réalisables. Il faut être novateur et réceptif aux pêcheurs qui évoluent. Quel beau challenge, pour la pêche associative aveyronnaise, de pouvoir jouer un rôle important dans l'aménagement de ce territoire ! Nous disposons en effet de trois grandes zones à forts enjeux halieutiques sur le département. Une zone d'intérêt prioritaire en 2^e catégorie avec les carpes et les carnassiers. C'est-à-dire

Sarrans, Maury, Castelnaud, etc, puis Pareloup sur le Levézou et la basse vallée du Lot. Des zones mixtes avec les cyprins d'eaux vives comme le barbeau et le chevesne et enfin les zones salmonicoles du bassin versant Tarn, de la Truyère et du Lot.

En conclusion, « nous tenons quelques pistes pour réussir à développer le loisir pêche au niveau des bassins versants. L'étude qui se terminera en 2012, laisse penser qu'un regroupement entre Vivaveyron et Halieutiviaur serait nécessaire. D'une manière plus générale, les actions menées par les AAPPMA, les bassins versants et la fédération doivent être cohérentes, et s'appuyer sur des partenariats forts. Que ce soient les collectivités, les syndicats de rivière, ou les représentants du tourisme. Ce qui suppose bien sûr des compromis. Pour l'heure, l'embauche d'un technicien reste d'actualité. En sachant que ce sont les orientations des bassins versants qui créeront l'emploi et non pas l'embauche. C'est tout l'enjeu de cette étude et des conclusions du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche dont les conclusions seront connues en 2012. » ■

* SNDLP : Schéma National de Développement du Loisir Pêche.



Les Picades

Lac de 1^{re} catégorie.
Carte spécifique sur place.

Situé à près de 1 100 m d'altitude sur les communes de Prades-d'Aubrac et Saint-Chély-d'Aubrac, ce lac connaît depuis son ouverture en 2004 un succès grandissant. Dans un cadre magnifique, les pêcheurs de tous âges, qu'ils soient en famille ou non, apprécient l'ambiance conviviale des lieux, mais aussi, bien sûr, les truites fario que l'on y prend. Ouverture le 21 avril 2012. Avril et mai : ouvert les week-end (lundi compris) et jours fériés. Du 26 mai au 16 septembre inclus : ouvert tous les jours. Pour plus de précisions, contacter la fédération au 05 65 68 41 52.

SAISON 2012 / 250 000 TRUITES POUR LES PÊCHEURS

Cette année encore, 250 000 truites maillées, arc-en-ciel et fario confondues, seront acheminées vers l'ensemble des AAPPMA du département. Il va de soi que de tels chiffres peuvent surprendre, voire irriter certains pêcheurs, ou naturalistes, qui craignent notamment que ces truites viennent perturber les autochtones et le bon fonctionnement des écosystèmes. Hélas qu'ils se rassurent : si de telles opérations ont lieu c'est justement parce que les cours d'eau, où ces truites sont déversées, ont perdu la capacité d'accueillir les salmonidés. C'est donc une sorte de « compensation », dont se passeraient bien les pêcheurs, qui est depuis de nombreuses années mise en place. D'où l'intérêt de sauver ce qui dans le département reste encore en état, c'est-à-dire très peu : 20 % seulement de l'ensemble de nos cours d'eau !

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LÂCHERS

En pratique, les lâchers de truites dépendent des spécificités du territoire géré, des moyens financiers mais aussi de la demande. Les responsables piscicoles peuvent organiser des opérations ponctuelles, au moment de l'ouverture, par exemple. Mais aussi au cœur de l'été, lorsque les touristes affluent à proximité des zones aquatiques. D'autres programmes de lâchers, pendant une période de plusieurs mois. C'est le cas avec les « parcours halieutiques », lancés par Vivaveyron, qui connaissent un franc succès, sur la rivière Aveyron mais aussi sur le Viaur, depuis que l'association de bassin versant Halieutiviaur a étendu la formule. Ce type de gestion se retrouve sur certains plans d'eau. Là encore, les pêcheurs sont informés des dates et des

lieux de lâchers. Par voie de presse ou dans un calendrier édité à leur intention, disponible chez des détaillants d'articles de pêche. Toutefois l'accès à certains plans d'eau suppose l'acquisition d'une carte spécifique. Enfin, existent également des lâchers réservés à certaines catégories de pêcheurs, les plus jeunes, en règle générale.

QUELQUES LIEUX DE PÊCHE POUR L'OUVERTURE

À la veille de l'ouverture qui aura lieu dans quelques semaines, nous avons souhaité indiquer ou rappeler, les plans d'eau où sont programmés des lâchers de truites (voir ci-contre). Il sera précisé leur catégorie et s'il faut une carte spécifique pour y pêcher.

Pour les cours d'eau, nous savons que toutes les AAPPMA procèdent à des lâchers. Concernant les associations de bassin versant Vivaveyron et Halieutiviaur, il existe un dépliant avec les lieux et les dates de lâchers. Celui-ci sera disponible dès la fin janvier. ■

LES PLANS D'EAU

Légende :
1^o = première catégorie ;
2^o = deuxième catégorie ;
*carte spécifique.

BASSIN DU LOT

Sainte-Geneviève-sur-Argence (1^o) / Reclassement prévu en 2^o catégorie début 2012 / AAPPMA de Sainte-Geneviève. Lac de Saint-Gervais (2^o) / AAPPMA de La Viadène. Plan d'eau du Gua (1^o) / AAPPMA d'Aubin-Cransac- Montbazens. La Forésie (2^o) à Firmi / AAPPMA de Firmi. Lac de Bannac (2^o*) / AAPPMA de Villefranche-de-Rouergue.

BASSIN DE L'AVEYRON

Lac des Bruyères (1^o) / AAPPMA de Laissac. Plan d'eau de Planèzes (1^o) / AAPPMA de Druelle-Luc-Moyrazès. Plan d'eau de Baraqueville (2^o) / AAPPMA de Rodez. Étang des Fargues (1^o) / La Salvétat-Peyralès. Plan d'eau communal de Rieupeyroux (1^o). Lac de La Fouillade (1^o*) / AAPPMA de Najac La Fouillade. Étang du Roudillou (2^o) à Roussennac / AAPPMA d'Aubin-Cransac-Montbazens.

BASSIN DU VIAUR

Lac de Saint-Amans (2^o) / AAPPMA de Villefranche-de-Panat. Étang de Durenque (1^o*) / AAPPMA de Réquista. Plan d'eau de Cassagnès* / AAPPMA de Rodez.



Piscator

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean Couderc

RÉDACTEUR Christian Valenti
COMITÉ DE RÉDACTION
Jean-Claude Bauguil / Jean-Claude Bru / Jean Couderc / Christophe Lavernhe / Patrick Marty / Christian Valenti / Elian Zullo
GRAPHISME Gilles Garrigues
IMPRESSION Centre Presse - 40 000 ex.
ISSN 1968-2093

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE
Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.68.41.52
E-mail : federation.peche.12@free.fr

www.pecheaveyron.com

CARTES DE PÊCHE 2012

CARTE « PERSONNE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans.	1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories. Tous modes de pêche confondus.	Permet de pêcher dans le département de l'Aveyron.	Validité : du 1er janvier au 31 décembre. 65 €
CARTE « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Adulte à partir de 18 ans.		Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'E.H.G.O.	Validité : du 1er janvier au 31 décembre. 85 €
CARTE PROMOTIONNELLE « DÉCOUVERTE FEMME » Femme à partir de 18 ans.		Pêche dans tous les départements adhérents au CH ou à l'E.H.G.O. Une seule canne autorisée.	Validité : du 1er janvier au 31 décembre. 30 €
CARTE « PERSONNE MINEURE » Jeune de 12 à 18 ans.		Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'E.H.G.O.	Validité : du 1er janvier au 31 décembre. 20 €
CARTE « DÉCOUVERTE » Enfant de moins de 12 ans.		Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'E.H.G.O.	Validité : du 1er janvier au 31 décembre. 5 €
CARTE « JOURNALIÈRE » Tout public.		Permet de pêcher dans le département de l'Aveyron.	Validité : 1 jour. Entre le 1er janvier et le 31 déc. 10 €
CARTE « VACANCES » Tout public.		Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'E.H.G.O.	Validité : 7 jours consécutifs. Entre le 1er janvier et le 31 déc. 30 €

VIGNETTE FÉDÉRALE : 36 €

Obligatoire pour les pêcheurs dont la fédération n'adhère ni au Club halieutique, ni à l'Entente halieutique Grand Ouest (EHGO).

TIMBRE CLUB HALIEUTIQUE : 25 €

Si vous n'avez pris que la carte « personne majeure », vous devez vous acquitter du timbre halieutique pour pêcher dans les départements adhérents du Club halieutique ou de l'E.H.G.O. Les titulaires des cartes « découverte femme », « personne mineure », « découverte » et « vacances » en sont exonérés si leur fédération adhère avec celle qui les accueille au Club halieutique ou à l'E.H.G.O.

Cette année, le prix des cartes ne subit aucune augmentation par rapport à 2011.

Le système de vente par internet permet de se procurer tous les types de cartes et le timbre halieutique. En revanche, la vignette fédérale n'est délivrée que chez les dépositaires ou au siège de la fédération.

www.cartedepeche.fr

LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



DATES D'OUVERTURE

1^{ère} cat. du 10 mars au 16 sept. inclus.
2^{ème} cat. du 1er jan. au 31 déc. inclus.

LA TRUITE ARC-EN-CIEL

Ouverte toute l'année sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Exceptions sur les rivières classées « à saumons », où les dates d'ouverture et de fermeture sont identiques à celles de la 1^{ère} catégorie (voir ci-dessus) / **Truyère** : de Couesque jusqu'à sa confluence avec le Lot / **Aveyron** : de la confluence avec la Serre jusqu'à la sortie du département / **Viaur** : de l'aval du viaduc SNCF de Tanus jusqu'à sa sortie du département / **Lot** : de sa confluence avec la Truyère jusqu'à sa sortie du département.

OÙ SE PROCURER LA RÉGLEMENTATION DE PÊCHE 2012 ?

LE DÉPLIANT GRATUIT « PÊCHER EN AVEYRON » EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION, DANS LES OFFICES DE TOURISME, SYNDICATS D'INITIATIVE, AINSI QUE CHEZ LES DÉTAILLANTS D'ARTICLES DE PÊCHE ET LES REVENDEURS DE CARTES.

Écrevisse

Rappel : la pêche de l'écrevisse autochtone (à pattes rouges, à pattes blanches, à pattes grêles ou de torrents) est interdite dans le département.

Règlementation pour pêcher l'écrevisse de Californie ou « signal ».

Posséder une carte de pêche. Chaque pêcheur peut utiliser au maximum 6 balances : diamètre 30 cm, filet de mailles de 10 ou 27 mm. Ouverture : du 12 mars au 18 septembre 2011 en 1^{ère} catégorie, toute l'année en 2^{ème} catégorie. Pas de taille légale de capture. Tous appâts autorisés.

PÊCHE DU BROCHET

Ouverture en 2^{ème} catégorie du 1er janvier au 29 janvier et du 1er mai au 31 décembre inclus. Fermeture du 30 janvier au 30 avril inclus. Ouverture en 1^{ère} catégorie du 10 mars au 16 septembre inclus.



BLACK-BASS : ATTENTION !

La capture du black-bass est interdite sur l'ensemble du département, suite au projet d'introduire l'espèce à titre expérimental.

L'OMBRE COMMUN

Interdiction totale de le pêcher sur les cours d'eau du département.

L'ANGUILLE

Sont interdites : l'utilisation de la ligne de fond ainsi que la pêche de l'anguille de nuit. L'arrêté concernant les nouvelles dates d'ouverture et de fermeture n'étant pas encore paru, il est recommandé de s'adresser à la fédération.

LES AAPPMA AVEYRONNAISES ONT LA PAROLE

AAPPMA DE LA FOUILLADE / NAJAC

ICI NAJAC, LES PÊCHEURS PARLENT AUX PÊCHEURS !

Gilles Kalinpoulis nous reçoit en terrasse autour d'une table bien ensoleillée, avec autour de lui Christian Lacombe, ancien président et actuel vice-président, Hervé Roubertiès, trésorier, puis Christophe Enjalbert, le secrétaire. Avaient été aussi invités pour l'occasion, deux pêcheurs, toujours en activité, messieurs Jean Izard et Paul Soave, respectivement âgés de quatre-vingt-huit ans et soixante-dix-sept ans.

Ici, comme dans la majorité des AAPPMA, les responsables de la pêche associative peinent à enrayer la baisse de leurs effectifs. Environ six-cent cartes complètes vendues au début des années quatre-vingt, contre un peu plus de soixante aujourd'hui... Une courbe inquiétante, d'autant que chez les plus jeunes la relève tarde à se dessiner. « Nous constatons un grand creux entre les dix-huit ans et quarante ans. On a donc organisé des séances d'initiation avec les animateurs de l'école de pêche fédérale et le centre de loisirs en 2010, qui seront d'ailleurs reconduites cette année », insiste Gilles Kalinpoulis. « Les jeunes bénéficient également d'un tarif préférentiel pour accéder au lac de La Fouillade, sans que pour

autant ils s'y rendent plus nombreux. Même à l'occasion du concours local de juin dernier, ils s'étaient moins inscrits que l'année passée ».

LÂCHERS DE TRUITES ET MAINTIEN DES EFFECTIFS

Cette situation n'empêche pas pour autant les responsables de réagir. Il faut rappeler, pour commencer, le lancement en 2004 du lac de Soubaire à La Fouillade. Sa fréquentation moyennant une carte spécifique (cent-cinq délivrées en 2011), a permis de maintenir à peu près les effectifs,

et de ramener au bord de l'eau des pêcheurs qui avaient « rangé les gaules ». Il est vrai que sur ce magnifique plan d'eau de deux hectares, quatre-mille truites arc-en-ciel ont été lâchées entre mars et juin derniers. Opérations menées aussi à Najac, et Bor et Bar avec les « parcours halieutiques » que gèrent les associations de pêcheurs Vivaveyron et Halieutivieur. Enfin, environ mille truites fario, rejoignent la Serène et le Jaoul, deux cours d'eau où ont eu lieu récemment des travaux d'entretien.

RÉUNIR LES BASSINS VERSANTS AVEC UN TECHNICIEN RIVIÈRE ?

La particularité d'appartenir à deux bassins versants, amène « La Gaule de Najac / La Fouillade » à cotoyer les services du SIAV2A (*) et du Contrat de Rivière Viaur. Des interventions récentes qui ont montré que les techniciens de rivière adoptent une approche plus environnementale des cours d'eau. Certains embâcles servant d'abris aux poissons restent dans l'eau, les arbres plantés sont ceux qui naturellement doivent s'y trouver. Terminées les plantations de peupliers !

Un travail apprécié ici par le président : « c'est en effet très instructif pour les pêcheurs qui veulent savoir comment fonctionne une rivière. Ici à Najac, on verrait d'un bon œil que Vivaveyron et Halieutivieur fusionnent avec à la clé un technicien de rivière : le travail ne manque pas, et serait très motivant pour nos adhérents et le grand public. Sur la commune de Lescure, il y a quinze jours, cent-cinquante personnes s'étaient déplacées pour nettoyer le Jaoul ! »

POTENTIEL DE L'AVEYRON ENCORE TROP MÉCONNU

On évoque à Najac, parmi les freins à l'envie d'aller faire un tour à la pêche, les cormorans observés sur le Viaur, la Serène et l'Aveyron. Mais également, sur cette dernière rivière, la non pratique de certaines techniques de pêche. « Par exemple on voit très peu de pêcheurs de brochets ou de perches », explique Christophe Enjalbert, « alors qu'il y a un bon potentiel. On peut d'ailleurs dire un peu la même chose avec les barbeaux, les tanches, ou les chevesnes. En revanche, le parcours de nuit pour la carpe marche très bien ». Alors que la rencontre s'achève, le président tient à remercier sincèrement les pêcheurs, mais aussi les techniciens de la fédération, du SIAV2A, du Contrat de rivière Viaur sans oublier bien sûr les élus locaux et les propriétaires riverains. « Grâce à leur implication sur le terrain, ou l'élaboration de programmes d'actions, mais aussi l'aide matérielle que cela nécessite, nous pouvons mener une action commune pour que fonctionnent mieux les milieux aquatiques ».



DE G. À D. : HERVÉ ROUBERTIÈS, GILLES KALINPOULIS, CHRISTIAN LACOMBE, JEAN-RÉNÉ IZARD, CHRISTOPHE ENJALBERT ET JESSY KALINPOULIS.

(*) Syndicat intercommunal d'aménagement des vallées de l'Aveyron et de l'Alzou.

» ZOOM

FICHE TECHNIQUE DE L'AAPPMA DE LA FOUILLADE / NAJAC

Date de création : le 3 février 1953 était déclarée à la sous-préfecture de Villefranche-de-R. « La gaule de Najac », association constituée par le docteur Ilieff de Najac, qui deviendra en 2008 « La gaule de Najac / La Fouillade », suite à la mise à disposition, par cette deuxième commune, du plan d'eau de Soubaire.



Président : Gilles Kalinpoulis, élu en 2008.

Anciens présidents : Jean-Charles Ilieff ; Mr Normand ; René Murat (1982-2002), Christian Lacombe (2002-2007), Hervé Roubertiès (2007-2008).

Nombre d'adhérents en 2011 : 234, toutes cartes confondues (64 « majeure », 19 « mineure », 46 « découverte », 19 « vacances » et 17 « journalière »).

Linéaire géré : Aveyron (2^{ème} cat.) : 22,2 km ; Viaur (2^{ème} cat.) : 25,4 km. Affluents de l'Aveyron : le Loubéjac (4,1 km), mas del bosc (1,6 km) ; ru de la Fage (3,3 km)... Bassin Serène : Serène (18,6 km) ; Serène de Vabres (6,6 km) ; ru de Cassures (5,3 km). Affluents et sous affluents du Viaur : le Jaoul (10 km) ; le Planèzes (3,5 km)... Au total, 168 km de cours d'eau : 105 km sur le BV Aveyron et 63 km sur le BV Viaur.

RETROUVEZ PISCATOR SUR LE SITE INTERNET DE LA FÉDÉRATION.

PROCHAIN NUMÉRO EN JUIN 2012.